

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.





Maxime Dagenais do 3 aux tr. forcés.
Ludger Bazilier do do
Andrew Robertson do do
Martin Quinn do do
Frs. Bohemier do do
Marguerite McCabe do do
Ant. Desrosches, larcin, 3 ans de pénitenc.

Emilie Brisbois, pour avoir cherché à faire passer un faux billet de banque, 6 mois d'emprisonnement, (la prisonnière ayant déjà été emprisonnée durant 6 mois.)

Samedi dernier, à la clôture de la session du tribunal criminel, de ce district, le Grand-Jury adressa aux Juges un présentement remarquable... sur des aperçus pleins d'à-propos relatifs à plusieurs matières, d'un haut intérêt, telles que la loi actuelle du Jury, les inconvénients nombreux qui naissent de son application, l'indemnité des Jurés, etc.

Dans la matinée de dimanche, quelqu'un s'étant introduit dans le bureau de la Compagnie de chemin de fer, à St. Hyacinthe, enleva une somme d'environ 400 piastres après avoir forcé le tiroir en fer qui la contenait.

M. E. Masseras, journaliste de New-York, avantageusement connu par une collaboration de plusieurs années au Courrier des Etats-Unis, annonce la publication d'un journal qui sera l'écho des idées et des intérêts des deux mondes.

Nous remercions avec remerciements réception d'un livret intitulé: "Constitution et Règlement, de la Société Saint-Jean-Baptiste de Bienfaisance de New-York, fondé le 21 Mai 1850," imprimé à New-York par Angell, Engell et Herwitz, 1851.

Les commissions suivantes sont insérées dans la Gazette du Canada à la date du 21 Mars: Pour être Commissaires pour la décision sommaire des Petites Causes dans la Paroisse de St. Arsène de Kakouma: Messieurs Louis Demeule, Ovide Gazez et Elzéard Pelletier.

L'insinuation, moins adroite qu'elle n'est maladroite, d'un collaborateur de l'Amateur Canadien contre les Melanges Religieux, à propos des richesses immenses du clergé anglican, fournit matière à quelques observations critiques qui ne peuvent trouver place dans le numéro d'aujourd'hui.

Plusieurs articles et communications ajoutés faute d'espace.

Angleterre.

Voici le texte du nouveau projet de loi contre les titres ecclésiastiques, dégagé de ses considérants: "Si postérieurement à l'adoption du présent acte toute autre personne qu'une personne y autorisée par la loi, relative à tout archevêché, évêché ou diocèse de l'Eglise d'Angleterre et d'Irlande, prend ou emploie le nom, titre, ou la dénomination d'archevêque, évêque ou doyen de toute ville, ou place, ou territoire de district (sous toute désignation ou description quelconque) dans le Royaume-Uni, soit que ladite ville, ou place, ou ledit territoire ou district se trouve être ou non le siège ou la province, ou confinant à la province de tout archevêché, ou le siège ou le diocèse, ou confinant au siège ou diocèse de tout évêque, ou le siège ou la place de l'église de tout doyen, ou confinant à ce dit territoire, d'un diocèse de l'Eglise unie, alors la personne coupable du délit sera condamnée, à raison dudit délit, à l'amende de 100 liv. sterl. qui sera perçue comme il est dit à l'article précité."

Le bill primitif renfermait, on se le rappelle, trois dispositions principales: la première, et la seule qui subsiste dans le bill amendé, punit d'une amende de 100 liv. (2,500 fr.) quiconque prendra un titre, etc.; les suivantes annulaient les actes faits par des personnes prenant les titres prohibés; la troisième attribuait à la couronne tout legs ou testament fait au nom des dites personnes.

Le ministère est loin de promettre longue vie. Dans une réunion des chambres au complet, il a succombé, bien que sur une affaire mineure. Il paraît certain qu'on en viendra à un appel au peuple au moyen d'une élection générale: expédient que l'on s'efforce d'ajourner autant que possible.

Nouvelles de Rome.

Un correspondant de Rome, généralement très-bien informé, dit que des feuilles même bien intentionnées, se sont beaucoup exagérées l'importance des agitations causées dans la ville éternelle par les influences mazziniennes et par la crise française. Il n'a été question ni pour le Pape ni pour le Général Géméau de se retirer au Château Saint-Ange, et plusieurs autres mesures de précaution militaire qui avaient, aussi été annoncées comme étant déjà prises, ou, du moins, comme devant l'être, n'ont eu de réalité que l'imagination de ceux qui voient tout en noir.

Certains journaux, le Times surtout prophétisent souvent l'abolition de l'Église, c'est-à-dire, ce journal, une idée fixe depuis 18 mois qu'il a inventé cette. Mais, que ces feuilles prennent leurs désirs pour une réalité, et voilà tout. Leur rage pour Pie IX est la meilleure preuve que l'Église de Jésus-Christ a besoin de lui.

Etats-Unis.

ANTI-RENTERS.—Malgré l'esprit démocratique qui forme l'essence des institutions et la règle prédominante des mœurs aux Etats-Unis, il y existe encore un système d'imposition sur le sol, vestige du régime colonial que l'intronisation de la république n'a pu faire disparaître; nous voulons dire ce système des rentes perpétuelles qui grèvent la propriété foncière au grand mécontentement de ses possesseurs. Ceux-ci forment un parti considérable et ont fait une Convention qui a clos sa session le 20 mars à Albany, par une série de Résolutions proposées par son comité et adoptées par acclamation, après un court débat. Celle qui suit met en évidence le but auquel tendent les anti-renters, ainsi qu'on les appelle:

"Résolu, que l'honneur et la justice aussi bien que l'indépendance et la liberté individuelle, qui sont les droits naturels de tout citoyen américain, exigent que nous n'acceptons rien de moins, et que nous ne soyons satisfaits avec rien de moins que l'abolition et le libre propriété du sol cultivé et amélioré par notre travail."

N. B.—Ces entraves de la propriété du sol, aux Etats-Unis, correspondent bien à celles de notre tenure seigneuriale; elles font voir que tout n'est pas essentiellement libre dans la voisine république. Il est aussi fort douteux que l'annexion pût avoir, comme on le dit, l'effet d'abolir la Tenure en Canada, en d'autres termes, que la république, — si une telle question a le moindre rapport avec la constitution politique d'un Etat, — dût être plus favorable, sous ce rapport, à ses sujets d'adoption, qu'elle ne l'est à ses enfants légitimes. Qu'en pensent messieurs les annexionistes? conviennent-ils ou non. — Les gens de couleur de New-York ont aussi formé une convention qui, il n'y a pas deux semaines, a tenu plusieurs séances dans l'église presbytérienne de Shiloh. L'un des premiers sujets soumis à l'examen de la convention a été celui-ci: "Faut-il que les gens de couleur, dans leur intérêt même, s'organisent dans les villes? Ou faut-il qu'ils émigrent à la campagne pour s'y livrer à l'agriculture?" Un rapport a fait valoir les avantages et les inconvénients que présente le séjour des villes: "La mortalité y est plus grande qu'à la campagne; l'innocence y court plus de risques, les mœurs s'y altèrent plus facilement; la difficulté d'y travailler à côté des blancs oblige les gens de couleur à accepter les chaînes de la domesticité; mais, d'autre part, on est assuré d'y pouvoir vivre en grand nombre sans donner de l'ombrage aux citoyens blancs; il est plus facile d'y créer une organisation dont la communauté profite tout entière; les ressources pour l'éducation y sont plus abondantes; et les gens de couleur, groupés sur un point, peuvent plus aisément trafiquer entre eux et concentrer dans leurs propres mains le commerce de consommation."

A cela le rapport ajoute des détails de chiffres pour montrer quelles économies on pourrait réaliser en s'associant dans le but d'acheter en gros les objets de première nécessité, qui reviennent beaucoup trop cher en détail. 2,500 familles de couleur habitent New-York; elles paient au moins pour leur loyer 25,000 dollars, pour le marché et les épicerie, 20,000 dollars, et pour le charbon, 6,000 dollars de plus qu'elles ne le feraient, si une association bien organisée se chargeait de la fourniture. La proposition d'un comité de trois personnes chargées de présenter un projet pour la création d'un système d'association mutuelle qui

assurerait aux gens de couleur les économies que cet état nécessite, a été adoptée. Ce premier pas vers l'amélioration matérielle aura pour conséquence l'amélioration morale, de la race africaine en Amérique. La convention s'est également occupée de l'organisation des écoles spécialement destinées aux enfants de couleur.

CORRESPONDANCES.

M. l'Éditeur,

La législature dans sa prochaine session rencontrera probablement plus de difficultés qu'on ne pense. Elle aura à discuter plusieurs questions dont une seule pourrait, dans le Haut-Canada, mettre en danger l'administration la plus forte. La Tenure seigneuriale, la loi des écoles, la colonisation des Terres incultes, sont des objets sur lesquels l'attention du pays est fixée depuis longtemps et qui ont, chacun d'eux, de chaleureux partisans.

La Tenure Seigneuriale a agité plus d'une fois le District de Montréal tout entier et une bien grande partie du pays. — L'an dernier des requêtes signées par un grand nombre de personnes furent présentées à la Chambre qui, pendant deux jours, discuta la commutation. La majorité des membres furent en faveur d'un changement de Tenure et un comité fut chargé de s'enquérir et faire rapport sur cette mesure; mais chose qui ne peut s'expliquer que par le caractère orageux de la session, le comité ne fut réuni qu'une seule fois. La Tenure seigneuriale est le cauchemar du Bas-Canada. Par un grand nombre de censitaires, les plus à l'aise et les plus éclairés, le gouvernement responsable avait été salué comme l'exterminateur d'un reste de vasselage qui, en tout temps et en tout lieu, n'a produit que la misère et la honte. Beaucoup de libéraux furent donc cruellement déçus en voyant la dernière session se terminer sans que la réforme seigneuriale eût fait le moindre progrès. Après l'énergique expression de leurs vœux de l'an dernier, beaucoup d'entre eux croient aujourd'hui à l'inutilité d'une autre démonstration et se disent "attendons maintenant ce que fera l'administration".

L'administration connaît en effet l'opinion du pays sur la Tenure seigneuriale et si, encore une fois, elle laissait échapper l'occasion de légiférer sur cette mesure "according to the well understood wishes of the people", elle métrait ses meilleurs amis dans une position bien pénible. Depuis surtout le jugement rendu dernièrement à Québec, sur le droit de banalité, il ne peut y avoir de doute sur l'urgence nécessaire d'une prompt réforme.

Les amis de l'administration repoussent comme une mauvaise pensée l'idée que le respect pour certains intérêts personnels, comme on l'a dit: quelques fois, pourrait être la cause des retards éprouvés par cette réforme; mais la meilleure réfutation de ce que quelques uns croient être une calomnie, c'est l'initiative prompt et énergique de l'administration. Jamais on n'a douté de la possibilité de passer en chambre une loi de réforme ou de commutation, telle que la justice la réclame, avec l'aide bien décidée de l'administration. L'opposition des Seigneurs, membres de la chambre, à la tête desquels se place M. Papineau, appuyé de ses nouveaux amis les Tories du Haut-Canada, ne saurait offrir un obstacle infranchissable si l'administration se décide à marcher de front. Le seul danger sérieux qu'il ait à courir la mesure se trouve dans le Conseil Législatif. La nature et les sympathies aristocratiques de ses membres et leur indépendance du peuple doivent faire nourrir des craintes sur le sort qu'il subirait, dans ce corps, une loi dont le but serait d'abattre des privilèges et de niveler les classes de la société. Mais là encore le remède est entre les mains de l'administration. Les trop nombreuses et malheureuses vacances survenues dans le Conseil Législatif par le décès de plusieurs de ses membres, tous du Bas-Canada et d'origine française, fournissent au ministère l'occasion la plus opportune de transférer dans les veines de ce corps un peu de sang démocratique. Les ministres auraient tort de croire qu'il y a de l'indifférence sur la question seigneuriale ou encore que le peuple n'entrevoyait pas les moyens et la possibilité d'en obtenir la commutation. S'il n'y a pas, cette année, autant d'agitation sur cette question qu'il y en eut l'an dernier, c'est que généralement on croit avoir mis l'administration en demeure et que sur elle maintenant retombe la responsabilité de l'action ou non action.

La loi des écoles est encore un embarras sérieux, non seulement pour l'administration, mais encore pour les membres de quelques comités dont les habitants ont exprimé, plus ou moins fortement, une opposition formelle à toute taxe quelconque en faveur de l'Éducation. Il n'y a assurément personne qui ne désire le progrès moral de notre population, mais malheureusement bien des gens n'ont pas le courage de dire franchement et ouvertement ce qu'ils pensent de la loi d'éducation. Aussi est-ce avec regret que l'on voit la session près de s'ouvrir sans que cette importante question ait été discutée sur les Papiers Publics comme on s'y attendait qu'elle le serait lorsque l'administration laissera tomber, l'an dernier, son projet d'amendement. Le ministère ne sera donc pas plus éclairé aujourd'hui que ci-devant sur les changements à faire dans cette loi. Les nombreuses pages du Journal de Québec en réponse aux Melanges Religieux, sur l'avantage de faire un homme politique du Surintendant ne résolvent pas le problème le plus difficile. Là n'est

pas la question épineuse. C'est dans le mode de soutenir les écoles que se trouve la difficulté; dans la Taxe enfin. Or, la taxe, on le sait, déplaît généralement à notre population; mais chez la classe la moins nombreuse, la classe instruite, il y a presque unanimement sur l'adoption des moyens les plus propres à avancer l'éducation du peuple; pour elle, la taxe actuelle n'est rien et, disons-le à son honneur, une double taxe, ne me paraîtrait même encore qu'un léger et agréable sacrifice. Mais cette classe n'est pas cette catégorie de mandataires responsables au peuple; elle ne vient pas aux Hustings se faire tracer un ligne de conduite qu'il doit suivre pendant quatre années consécutives. Mais cette classe ne prend pas l'engagement de gouverner le peuple selon ses désirs et ses vœux bien compris. Non, elle n'agit que d'après ses lumières et l'après le plus pur sentiment de patriotisme. Elle veut relever le moral d'un peuple arriéré! Sur cette question d'éducation le pays se trouve donc divisé en deux sections; d'un côté la classe instruite, de l'autre la masse du peuple; d'un côté la force de la raison, de l'autre celle du nombre, d'un côté enfin la minorité, de l'autre la majorité. Et comme au temps des élections, la majorité vote comme la minorité, l'homme politique se trouve assez souvent placé dans le plus cruel dilemme. Pressé par les croyances des deux partis, il se trouve dans l'obligation de renoncer aux suffrages du peuple ou de faire, qu'on nous permette l'expression quelque triviale qu'elle soit, du Bankum pour les deux partis. Il lui faut pour parvenir à son but éviter de dire le oui et le non, il lui faut faire l'homme à deux faces. Rien sans doute n'est plus révoltant que ce défaut de caractère, il est un crime contre la vérité, et chez l'homme politique, il en est un contre la société entière. Où est la cause de ce vice, qui malheureusement s'est manifesté en plus d'une occasion, ou plutôt où en trouverait-on le correctif? Dans la classe instruite. Que cette classe éclaire le peuple, c'est à elle à le faire; et que, jusqu'à ce qu'elle ait rempli sa tâche, elle sache faire la part des circonstances; qu'elle ait un peu plus de tolérance pour le mandataire; qu'elle ne fasse retomber que sur la chambre ou sur les ministres seuls l'imperfection ou l'insuccès de nos lois; qu'elle s'applique à faire connaître au peuple la meilleure de ses institutions est pire qu'inutile s'il ne veut s'y soumettre. Mais cette tâche que l'on demande à la classe instruite, cette tâche qui demande elle-même pour la bien remplir de la justice, de l'abnégation de soi-même, et peut-être un peu de louanges pour les autres, est-elle possible parmi nous? ah! si elle ne l'est pas, renonçons pour jamais à l'espoir de faire tenir les rênes du gouvernement par un compatriote; car il est difficile de croire que l'on puisse trouver un autre que M. LaFontaine qui soit capable d'endurer pendant quatre ans avec la même patience l'injure et l'outrage de la part de concitoyens dont il avait quelque chose de mieux à espérer.

L'élection de Kamouraska est un événement dont la gravité, n'a pas été appréciée. Là, la classe instruite s'est laissée prescrire et a adopté un programme tel que dans les comtés les plus opposés à la taxe, on n'en avait vu de semblables. Ailleurs, on a bien dit, "nous ne voulons pas de taxe", mais on consentait à renoncer par des contributions volontaires, et en sommes égales, les allocations du gouvernement. A Kamouraska, on a élevé la prétention jusqu'à exiger que l'Etat seul fit les frais de l'éducation du peuple et c'est à cette condition que le peuple a permis à son mandataire l'entrée au Parlement. Il y a beaucoup à craindre que quelques autres comtés, aux prochaines élections, imitent ce funeste exemple. Supposons pour le moment que le nombre en soit assez grand pour forcer le présent ministère à résigner sur cette question. Où en serait le pays? Tous les gens éclairés et amis de la patrie, de la nationalité, sont priés d'y penser sérieusement. Comment formerait-on une nouvelle administration avec les membres du Haut-Canada qui tous, libéraux et Tories, veulent la taxe pour des écoles, et les membres français du Bas-Canada qui n'en voudraient pas? chose impossible... Elus avec les conditions imposées à M. Letellier, les membres français du Bas-Canada n'auraient plus d'autre alternative que de se jeter dans une impuissante opposition. Un ministère serait formé sans eux et en dépit d'eux. La taxe serait de nouveau imposée et peut-être redoublée. Les écoles se nourriront et fleuriront; mais aux mandataires Canadiens français resteraient le déshonneur et la honte de s'y être opposés.

La colonisation a aussi ses amis qui réclament ardemment la protection du gouvernement. A ceux-ci, se joignent naturellement les amis de l'agriculture en général. Les uns et les autres réunis par un intérêt identique ne manqueraient pas de se ranger dans la classe des mécontents s'ils n'obtenaient du gouvernement une somme suffisante de son attention. Mais que fera le gouvernement pour venir au secours de la colonisation, entouré comme il l'est d'une malveillance bien injuste, il est vrai, mais non moins active? Beaucoup de ses vœux, provenant de la meilleure volonté du monde, ont été frappés d'une fatalité dont on a peine à se rendre compte. La loi de judicature, passée dans une chambre dont la moitié de ses membres sont avocats, et que l'on disait être un chef-d'œuvre de législation, est maintenant accusée d'avoir créé trop de juges, d'être énormément coûteuse à la Province et à fini par mettre en désarroi, au grand scandale du peuple, les juges et le barreau.

tant de £1,500, épousa la cause désespérée de quelques proscrits, que le ministère aurait voulu sans doute, mais ne pouvait certainement pas indemniser, comme chacun le reconnaîtra facilement, s'il tient compte au ministère de sa connexion avec le gouvernement impérial. A la voix d'un pauvre prêtre, des jeunes gens, peut-être même aussi des pères de famille, se réunissent, traversent le St. Laurent, s'enfoncent dans les forêts et les montagnes du Nord; ouvrent des chemins, achètent des Terres, les défrichent et bâtissent des Eglises. Dans les Townships de l'Est, la compagnie des Terres vend son terrain, pour un prix de deux à cinq piastres l'acre, avec intérêts, et grand nombre de Canadiens s'empressent d'en faire l'acquisition avec, entre autres charges publiques, celle de faire les grands chemins! Tel est ce qui se fait dans le Saguenay et sur le Territoire de la compagnie des Terres, tandis qu'à une petite distance des rives du St. Laurent, sous un climat plus favorable que celui du Saguenay et dans le voisinage du Terrain même de la compagnie, le gouvernement qui, avec une libéralité inconnue jusqu'ici, a ouvert des chemins pour une valeur de £12,000 à £15,000, et offe en purs dons, sur le bon même de ces chemins, d'excellentes terres aux colons, n'a pu encore en placer que cent et quelques!

D'où peuvent venir ces insuccès ou plutôt cette fatalité de faire de bonnes œuvres toujours en vain ou à peu près, si ce n'est de la malveillance d'un trop grand nombre de nos concitoyens, toujours disposés à sacrifier le bien public pour satisfaire à des amours propres blessés ou à des rancunes personnelles; d'où peuvent venir ces malheurs si ce n'est de cette habile et honteuse industrie avec laquelle certains gens qui sont l'opprobre de notre race, réussissent à pervertir les actes et les intentions des plus honnêtes. Plusieurs mois après l'ouverture des Townships destinés à la colonisation par le gouvernement, un grand nombre de cultivateurs et autres parcouraient les Townships pour trouver ceux de Monseigneur. Après avoir décrié injustement la valeur des terrains que donnait le gouvernement, on se serait du nom respecté de l'Evêque de Montréal pour égarer ces malheureux. Au lieu de les adresser à M. Arcaud, l'agent du gouvernement, qui donnait des terres gratuitement avec le chemin tout fait, on les dirigeait chez les agents de la compagnie qui leur vendaient des terres à prix d'argent et avec l'obligation pour l'acquéreur de faire des chemins. Grâce à cette même malveillance et peut-être aussi à l'inactivité des amis du ministère, il n'est peut-être pas un cultivateur sur cent qui sache que le gouvernement a laissé à Montréal un Bureau des Terres, et qu'à ce bureau il pouvait se procurer des renseignements plus certains que partout ailleurs.

Peut-on maintenant s'étonner de ce que le peuple, tenu ainsi dans l'ignorance des faits, ne soit pas enthousiaste de son gouvernement et qu'il n'ait pas pour lui la reconnaissance que réellement il lui doit.

En face de tant de malveillance d'une part et de préjugés de l'autre, le sentier qu'aura à suivre le gouvernement pendant les quelques mois qui vont suivre, devra être extrêmement dangereux, et ce n'est qu'avec une vigoureuse action et une extrême prudence qu'il réussira à faire le bien que le pays attend aujourd'hui de ses administrateurs, avec des symptômes évidents d'impatience.

UN LIBÉRAL.

Opinion Publique.

A une Assemblée générale des habitants de la Paroisse St. Vincent de Paul, tenue Dimanche le vingt-trois Mars 1851, dans la Salle Publique de la dite paroisse à l'issue du service divin du matin, sous la présidence de M. J. Bellerose, Marchand, appelé au fauteuil, il a été résolu: 1. Sur motion du Dr. Pratt, secondé par J. Prévost Ecr. N. P. Que cette assemblée croit devoir témoigner envers Son Excellence le Gouverneur Général, la part de gratitude qu'elle lui doit en retour de la publication récente d'un pamphlet se rattachant aux intérêts agricoles du pays.

2. Sur motion de J. Prévost Ecr., secondé par M. Jean Baptiste Belanger. Que cette Assemblée reposant toute confiance dans l'administration actuelle, l'approuve particulièrement en ce qu'elle a accompli des réductions importantes dans les traitements de plusieurs fonctionnaires de divers départements publics, et espère qu'elle persévérera dans la voie des réformes économiques que réclame l'intérêt du pays. J. BELLEROSE, Président, EUSEBE DURREUIL, Secrétaire.

ANNONCES.

Les Messieurs du Clergé et autres trouveront chez les Soussignés en outre de leur bel assortiment de Statues d'église de toutes grandeurs, un magnifique Crucifix mesurant 6 pieds et demi des mains aux pieds, ainsi qu'un Christ mort ou Saire de 5 pieds 2 pouces de long, pour Calvaire. Prix très modérés. C. CATTELLI et Co. Rue Notre Dame, près la rue Bonsecours. Montréal, 18 Mars 1851.

HOTEL RICHARD.

CETTE maison, déjà connue du public sous le nom de Pension Prévost, est sise à l'extrémité supérieure de la Place Jacques-Cartier (ancien Marché-Neuf), au No. 7. Les familles et les personnes voyageant pour leur santé, y trouvant en tout temps des chambres convenablement meublées, la tranquillité, et toutes les attentions désirables. L'établissement a vue sur le fleuve et jouit de la beauté du site les avantages de la centralité, du voisinage du port et des débarras des chemins de fer. Prix égaux à ceux des hôtels où il y a table d'hôte.

Marché Bonsecours.

Table of market prices for various goods including flour, grain, and dairy products.

AVIS AUX ABONNES

L'ALBUM LITTERAIRE ET MUSICAL

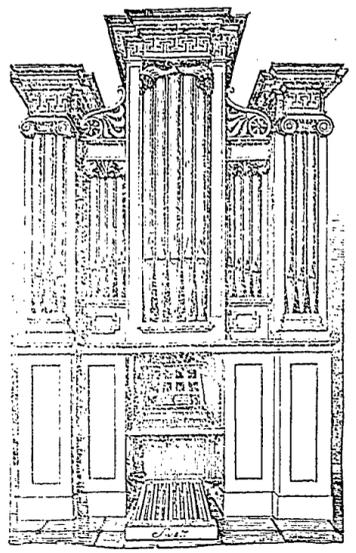
LA maladie du propriétaire de l'Album a causé du retard dans la publication de ce Recueil Littéraire depuis le commencement de la présente année...

LIBRAIRIE ET MUSIQUE

Le Soussigné offre ses plus sincères remerciements aux MM. du Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu...

MOIS DE MARIE

NOUVELLE édition, augmentée des PRIÈRES DE LA MESSE, VÊPRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., ETC., avec jolie reliure.



Au Clergé.

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds de profondeur...

BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES...

LE GUIDE DE L'INSTITUTEUR.

UNE SÉRIE DE REPONSES AUX QUESTIONS INSÉRÉES DANS LA CIRCULAIRE DU SURINTENDANT DE L'ÉDUCATION, ETC. PAR F. X. VALADE, ECR.

LES SOURDS-MUETS.

L'ÉCOLE des Sourds-Muets maintenant établie sur le Côteau St. Louis, auprès de la Montagne de Montréal s'ouvrira le 16 Septembre.

SOURCES DE PROVIDENCE.

M. ST. GERMAIN qui conduit l'établissement des BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au PREMIER JUIN prochain...

COMPAGNIE D'ASSURANCE

VIE DU CANADA. (Canada Life Assurance Company.) INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT. CAPITAL—£10,000. BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON.

GERANTS DANS LE BAS-CANADA.

Solel.—R. Harmer. Ecr. Melbourne.—Thos. Tait. Ecr. St. Andrews.—Frank Fa. St. Hyacinthe.—Bouche de rish. Ecr. St. John.—Charles Pierce. Trois-Rivières.—John Robertson. Ecr. Huntingdon.—R. B. So. Hawkesbury.—Georges Lamillerville. Ecr. Stanstead.—F. Judd. Ecr. Dunham.—Wm. Baker. Ecr. Sherbrooke.—Wm. Ritchie. Ecr.

CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction, dépendance de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des Annuités ou des Réversions de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Table showing annual premiums for £100 insurance across different ages and conditions.

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés ont participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifique, soit lorsqu'il atteindra cet âge :

Table showing annual premiums for £100 insurance with specific conditions.

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, Gér., des tarifs, prospectus, formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.

NECTOR L. LANGEVIN. AVOCAT.

BUREAU, coin des rues St. Vincent et Ste. Thérèse au-dessous de l'établissement de la Minerve. Montréal, 8 novembre 1850.

ATTENTION!!

LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTES DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE.

Le même qui a été donné avec succès pendant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par CHARLES HUBERT LASSISERAYE.

DÉDIÉ À LA JEUNESSE CANADIENNE. A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur Libraire, rue St. Vincent.—Prix : 2 sch.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

M. C. H. arrivé depuis peu de jours de San-Francisco, (Californie) désire trouver une place d'INSTITUTEUR, il a déjà tenu une école élémentaire dans le district de Québec voilà plusieurs années pendant l'espace de deux ans. S'adresser à M. Louis Plamondon, marchand, rue St. Paul, No. 122. Montréal, 27 septembre 1850.

BAUME DU DR. VISTAR.

Tiré du Démocrate (Saco) 22 Juin 1847. Il y a quelques jours, M. Eligh Witham de Sanford, se trouvant à notre office, nous pria de publier son témoignage en faveur du Baume de Cerises Sauvages du Dr. Vistar. Pendant l'automne de 1848, M. Witham fut attaqué d'un très mauvais rhume, qui, sans cependant l'empêcher de vaquer à ses occupations, le faisait beaucoup souffrir.

COLLEGE JOLIETTE.

ÉTUDES de cet établissement, se divisent en cinq années, disposés ainsi qu'il suit : 1ère Année.—Éléments des deux langues (Anglais et Français).—Arithmétique.—Histoire sainte et cours religieux.—Histoire ancienne (en anglais).—Géographie. 2me Année.—Syntaxe des deux langues.—Arithmétique et premières notions d'Algèbre, de géométrie et de dessin linéaire.—Histoire du Canada.—Histoire Romaine (en Anglais).—Géographie.—Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique.—Style épistolaire et compositions dans les deux langues. 3me Année.—Belles-Lettres et Rhétorique.—Algèbre et Géométrie.—L'enne des livres (en Anglais).—Histoire de France par la méthode analytique.—Histoire d'Angleterre (en Anglais).—Étude de la constitution du pays.—Compositions et discours dans les deux langues. 4me Année.—Physique, Chimie appliquée aux arts etc.—Géométrie pratique, Arpentage, Mécanique, etc.—Astronomie.—Compositions et discours dans les deux langues. 5me Année.—Philosophie (Logique, métaphysique, Morale).—Architecture.—Économie politique.—Compositions et discours dans les deux langues.

Après avoir suivi ce cours, les élèves pourront recevoir des leçons de latin, s'ils le désirent. Alors un cours de deux ans est suffisant pour donner une connaissance approfondie de cette langue.

Pendant les récréations on obligera les élèves à parler la langue anglaise autant que possible; rien ne sera négligé pour assurer leurs progrès dans les deux langues. Tous les mois il y aura des séances ou soirées scientifiques, pour former les élèves au débit, à la déclamation, etc. des récompenses seront accordées à ceux qui auront présenté leurs matières de la manière la plus satisfaisante.

La Musique et le Dessin seront enseignés à ceux qui le désireront.

CONDITIONS PAR AN. Enseignement et logement. . . £3 0 0 Musique { Piano. . . . . £3 0 0 Les autres instruments £1 10 0 Dessin. . . . . £0 5 0 Abonnement à la bibliothèque. . . £0 2 6 L'uniforme est un habit de drap bleu à collet droit, boutonnant jusqu'en haut par une rangée de boutons jaunes; ceinture noire. REV. E. CHAMPAGNEUR, Ptre. Directeur. REV. A. THURVAUDIER, Ptre. Procureur. Montréal, le 17 septembre 1850.

L. P. BOIVIN.

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT. AVERTIT de nouveaux ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques artier. Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût, etc, etc. Montréal, 26 mai.

CONDITIONS :

On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre. Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense. TAUX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1re insertion, . . . £0 2 6 Chaque insertion subséquente, . . . . . 0 0 7 Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, . . . 0 3 6 Chaque insertion subséquente, . . . . . 0 0 11 Au-dessous de dix lignes, (1re insertion) chaque ligne, . . . . . 0 0 4 Chaque insertion subséquente, par ligne, . . . 0 0 1 L'on traite de gré à gré pour les annonces fréquentes ou qui doivent paraître longtemps. Les annonces non accompagnées d'ordre seront publiées jusqu'à avis contraire.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

MONTRÉAL, . . . MM. E. R. Fabre et Cie., Libraire Trois-Rivières, Val. Guillet, écri., N. P. Québec, L. Gill. Ptre., V. St. Jean, M. F. Pilon, Ptre. Direct. Rivière du Loup, M. L. Barbeau. St. Athanasie, M. H. Aubertin. Bureau de Rédaction : Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

JOSEPH LAROCQUE, Ptre., Rédacteur-en-Chef (Évêché de Montréal).

IMPRIMEUR : JOSEPH RIVET, Coin des rues Mignonne et St. Denis.

DEPARTS DE LIVERPOOL

Table of steamship departures from Liverpool to New York, listing ship names, dates, and agents.

IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES

On imprime à cet établissement : LIVRES, ADRESSES, CARTES DE VISITE, INVITATIONS, CIRCULAIRES, ET JOBS DE TOUTE ESPÈCE. Le tout est exécuté sur bon papier, avec caractères neufs et dans le dernier goût. Tous les ouvrages demandés seront livrés à l'heure convenue et à des prix TRÈS-MODÉRÉS. S'adresser à l'IMPRIMERIE des Mélanges Religieux. Montréal, le 25 février 1851.

ATTENTION!!!

VRAI VIN FRANÇAIS SANS MELANGE. MM. HERVÉON & Cie., sollicités par des membres de leur famille, résidant aux portes de Bordeaux et en position incontestablement favorable, viennent de recevoir par le navire "l'Arthur" un ASSORTIMENT de COGNAC et de VINS de qualités diverses, purs et généreux, qu'ils se proposent de vendre en gros et en demi gros, à des prix excessivement modérés.

A VENDRE ou ÉCHANGER, un TERRAIN

sis et situé au quartier St. Louis de la cité de Montréal, près de l'Évêché de Montréal, de la contenance de 40 pieds de front sur 164 de profondeur, tenant par devant à la rue St. Denis, d'un côté au propriétaire, de l'autre à M. Louis Joseph Papineau, et par derrière joignant à M. RiCARD avec une maison en bois à un étage, bien finie, 38 de front sur 22 de profondeur, glacière et autres dépendances dessus construites.

ATTENTION!

A VENDRE, A l'Évêché, à la Providence et dans toutes les Librairies Catholiques de cette ville, NEUVAINES POUR SE PRÉPARER À LA FÊTE DE LA MESSAÏQUE DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST

Par le R. P. MEZZARELLI, de la C. de J. traduit de l'Italien, d'après la dernière édition de Rome.

PRIX : 2s. 6d. LA DOUZAINE. Montréal, 2 novembre.

MANUEL DES SOCIÉTÉS DE TEMPERANCE,

DÉDIÉ À LA JEUNESSE DU CANADA, PAR LE REV. M. C. CHINIQUEY, Ptre.

Le soussigné a l'honneur d'informer MM. Les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne. Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture. J.-BTE. ROLLAND. Montréal, 28 décembre, 1849.